

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE  
DE LA PAROISSE DE MARLY DU MERCREDI 10 AVRIL 2024 A 19H00 AU CCPM**

---

**Présidence** : M. Jean-François Emmenegger, président

**Scrutateurs** : MM. Jean-Pierre Guinnard et Jean-François Comment

**Présences** : 45 personnes, dont 45 ayant le droit de vote

**1. SALUTATIONS, TRACTANDA, COMMUNICATIONS**

Le président ouvre l'assemblée et remercie les paroissiens de leur présence. Il s'agit de la première assemblée paroissiale qui rencontre la communauté des Pères Spiritains de l'unité pastorale Sainte-Claire au complet, composée du Père Augustin, curé modérateur et les vicaires, le Père Sébastien et le Père Lazare ; ces derniers habiteront bientôt dans la belle cure de Marly, en cours de rénovation. Il leur exprime, au nom de tous les paroissiens, sa gratitude qu'ils aient choisi l'unité pastorale Sainte-Claire pour exercer leur ministère tant apprécié.

Grâce au travail de toute l'équipe pastorale, nous avons eu le plaisir de vivre de très belles célébrations de la semaine sainte, à savoir le dimanche des Rameaux avec la procession depuis le Home des Epinettes, le Jeudi Saint, le Vendredi Saint et la messe de Pâques, célébrée par le Père Sébastien et très bien encadrée par les chants du chœur mixte sous la direction de Luca Van Autryve, accompagné à l'orgue par Rodolfo Zitellini, en alternance avec les mélodies de la Gérania. Au terme de la célébration solennelle de Pâques, nous avons eu le plaisir d'assister à un apéritif au CCPM, servi par le groupe d'accueil dirigé par Maguy Maillard. Oksana Rouban Müller, épouse de Raffaello Müller membre du conseil de paroisse, avait convié les paroissiens à l'exposition très réussie des travaux de son atelier « Pysanka ». Cet atelier propose aux participants la peinture de coquilles d'œufs dans le style ukrainien, cet art appelé Pysanka signifie l'art de l'œuf décoré. Toute une gamme de signes colorés, représentant des forces mystérieuses de la nature et des symboles religieux, firent progressivement leur apparition sur ces œufs décorés. Dans le contexte actuel difficile, un grand nombre de réfugiées ukrainiennes habitant notre région participent à cet atelier. Les belles œuvres réalisées ont été présentées à cet apéritif de Pâques, la Gérania a joué et un petit chœur d'Ukrainiennes a chanté dans une ambiance détendue et joyeuse, comme cela doit être le cas le jour de la Résurrection du Christ. Nous voyons ainsi que la paroisse a un grand potentiel de développement, favoriser la rencontre entre catholiques et orthodoxes un jour de Pâques est une véritable réussite œcuménique.

Après cette introduction, le président passe la parole au Père Augustin, curé modérateur, pour son message et la prière.

Le Père Augustin salue l'assemblée et entonne un chant, il donne lecture d'une prière rédigée à l'attention de cette assemblée paroissiale et termine par un Notre Père.

Le président remercie Père Augustin et passe à l'ordre du jour. Il salue particulièrement

- les membres du clergé, le Père Augustin, le Père Sébastien, le Père Lazare, le Père Alain Voisard ;
- ses collègues du conseil de paroisse Mme Nicole Dougoud, vice-présidente, MM. Charles Clément, James Gottofrey et Raffaello Müller ; la secrétaire Mme Marina Vuarnoz et la comptable de la paroisse Mme Arlette Schafer ;
- M. Jean-Marie Helbling, président de la commission financière et les membres présents et Mme Dominique Alt;
- les délégués der katholischen Pfarreiseelsorge Freiburg, Stadt und Umgebung, MM. Melchior Ettlin, Präsident des Seelsorgerates et Florian Joos, Pastoralassistent;
- M. Marcel Petignat, ancien président du Conseil de paroisse ;

- la présidente du chœur mixte, Mme Chantal Castella, ainsi que les membres du chœur mixte ;
- l'ancienne présidente du conseil de communauté Mme Florence Schornoz qu'il remercie pour tout le travail qu'elle a réalisé à ce poste, il saisit l'occasion de présenter le nouveau président du conseil de communauté M. Jean-Luc Robyr qu'il remercie pour son dévouement et à qui il souhaite beaucoup de plaisir dans l'exercice de sa nouvelle fonction ;
- les employés de la paroisse, M. et Mme Pierre et Joumana Al Semaani et Anabela Ferreira ;
- les autorités civiles, MM. Christophe Maillard, syndic et Maurice Horner, conseiller communal de Marly, ainsi que M. Jean-Pierre Helbling, ancien syndic et M. Pierre-André Kuenlin représentant de la SDME.

Il excuse également M. Bruno Häller, délégué à l'Assemblée de la Corporation ecclésiastique catholique du canton de Fribourg, Roland Brügger, ancien conseiller paroissial, Mme Madeleine Boin, M. Xavier Maugère, M. et Mme Alain et Véronique Perseguers, Mme Josiane Helbling.

Le président souhaite aussi rendre hommage à tous les paroissiens et paroissiennes décédés depuis la dernière assemblée d'avril 2023. Il évoque en particulier Mme Suzanne Brodard, qui avait longtemps eu la charge de fleurir l'église paroissiale, ainsi que Mme Ester Dürret, qui remplaçait l'intendante du centre communautaire pendant ses absences. Ses pensées accompagnent aussi les victimes des guerres actuelles et les millions de réfugiés jetés sur les routes en Europe et dans le monde. Il prie l'assemblée de se lever et d'observer un moment de prière.

Le président évoque également quelques moments forts de la vie paroissiale :

- il remercie l'équipe pastorale entière, prêtres et laïcs, pour tout le travail accompli pendant l'année écoulée ;
- il remercie également l'abbé R. Niem qui a terminé son ministère en septembre 2023 pour tous les services rendus pendant plus de 12 ans à la paroisse de Marly ;
- il annonce le tournoi de ping-pong du 4 mai 2024 à l'école de Marly Grand Pré, repris par le Père Augustin ;
- il tient aussi à relever le grand travail de la Conférence Saint-Vincent de Paul au sein de la paroisse. Cet engagement tient particulièrement à cœur du conseil, il s'agit d'un travail bénévole pour les plus démunis de la paroisse et de la commune. Il remercie tous les membres de la Conférence Saint-Vincent de Paul ;
- il remercie également tous les paroissiens pour l'intérêt qu'ils ont manifesté à la journée des portes ouvertes de la cure le 3 février 2024 et pour la participation nombreuse à l'assemblée extraordinaire du 6 février 2024. Les décisions prises à l'unanimité – certes avec quelques abstentions – représentent pour le projet de rénovation de la cure une excellente base de départ ;
- il évoque l'organisation de la soupe de Carême 2024 par Charles Clément, Jeanne d'Arc Mukantabana et tous les bénévoles, cette manifestation a eu un grand succès ;
- il rappelle la belle fête de bénédiction de la chapelle Sainte-Anne l'été dernier, suite à la restauration réalisée par sa fondation.

Le président signale que cette assemblée a été régulièrement convoquée par un tout-ménage, une invitation sur le site internet de la paroisse comprenant tous les documents nécessaires et par la Feuille officielle.

Pour des raisons techniques, les délibérations de l'assemblée sont enregistrées mais cet enregistrement sera effacé directement après la rédaction du procès-verbal.

Le président passe la parole à M. Florian Joss, délégué der katholischen Pfarreiseelsorge Freiburg, Stadt und Umgebung, qui donne un résumé du rapport d'activité destiné aux assemblées paroissiales 2024 remis à chacune des personnes présentes. Il mentionne notamment les différents changements au sein de l'équipe actuelle, les 20 ans de « Pfarreiseelsorge » qui fut une très belle fête et remercie

les paroisses qui ont participé à son financement, il relate également les activités mises en place afin d'aller de l'avant et d'atteindre encore mieux les fidèles. Il mentionne que la paroisse a également été très bouleversée par l'enquête sur les abus dans l'église catholique suisse, la diaconie reste un domaine primordial et il remercie les bénévoles. Il adresse sa gratitude aux paroisses du Grand Fribourg pour la bonne collaboration afin de contribuer ensemble à la croissance du royaume de Dieu.

## **2. NOMINATION DES SCRUTATEURS**

MM. Jean-Pierre Guinnard et Jean-François Comment sont nommés scrutateurs.

## **3. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DU 6 FEVRIER 2024**

Le président rappelle que le procès-verbal était à disposition au secrétariat et sur le site internet de la paroisse. Aucune remarque n'est émise.

*Le président soumet au vote à main levée l'approbation de ce procès-verbal. Il est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire pour le travail accompli.*

## **4. COMPTES 2023 : Présentation, rapport de la commission financière et approbation**

J.-F Emmenegger, responsable des finances, présente et commente les comptes 2023, les documents présentés sont à disposition sur le site internet de la paroisse, un fascicule est à disposition de chacun des participants à l'assemblée.

L'analyse des comptes a pour but de saisir les éléments les plus importants. En 2023, le budget et les comptes sont déficitaires, il avait été prévu un déficit au budget de l'ordre de Fr. 298'000 qui s'est heureusement réduit à Fr. 135'000, le budget a été globalement tenu, il a été entrepris tout ce qui était possible afin de diminuer les dépenses, les comptes restant toutefois déficitaires.

Il présente en premier lieu les comptes de fonctionnement.

**Administration :** Le total de cette rubrique composée de 16 comptes respecte le budget, diminution des charges par rapport au budget de Fr. 12'435, pas de différences significatives.

**Maisons paroissiales :** Il s'agit des charges et les produits provenant du centre communautaire, diminution de charges nettes de Fr. 17'147.45 par rapport au budget.

**Cultes et célébrations :** Ce centre de coût indique également une diminution des charges nettes de Fr. 7'889.40 par rapport au budget.

**Ministère pastoral et évangélisation :** C'est le centre de coût le plus important, il représente les 2/3 des charges totales et il est composé de 23 rubriques. On constate que les charges nettes des comptes sont inférieures au budget pour un montant de Fr. 16'653.30 sur un total d'entrées de Fr. 361'105 et un total de dépenses de Fr. 1'359'412, la variation par rapport au budget des charges nettes est d'un peu plus de 1%, donc négligeable. En voici les raisons principales : Un peu moins de dépenses dans le secrétariat pastoral (baisse de % d'une secrétaire), les frais pour les catéchistes bénévoles ont également un peu diminué, le coût de l'impression des bulletins paroissiaux a peu augmenté, les coûts de la catéchèse un peu diminué, notre participation à l'UP également diminué, par contre un supplément de CHF 16'515.90 à la Caisse des Ministères et CHF 14'645.85 à la Corporation ecclésiastique cantonale (CEC). Pour la Paroisse de langue allemande montant idem que le budget. La rubrique Partage et entraide affiche une diminution de CHF 20'130 par rapport au budget. Nous avons également encaissé des indemnités journalières perte de gain maladie (2

personnes pour CHF 22'757.05). Dans les entrées, l'UP nous a rapporté CHF 51'286 de moins, soit (CHF 356'200 moins CHF 304'914), essentiellement dû à des pertes de gain de notre personnel.

**Eglise et lieux de cultes :** Le coût des salaires a augmenté, un sacristain remplaçant a été engagé, toutefois des indemnités maladie ont été touchées pour compenser le salaire de la personne absente, diminution de la charge de Fr. 32'662 par rapport au budget.

**Finances et impôts :** Encaissement d'impôts nets pour Fr. 1'248'603.34 contre Fr. 1'191'000 au budget, le montant des impôts encaissés est quasiment identique à 2022. Les impôts sur les personnes physiques ont rapporté Fr. 38'249.63 de moins que prévu, les impôts à la source ont rapporté Fr. 483.32 de plus tandis que les impôts sur les personnes morales Fr. 97'563.45 de plus que prévu ; les commissions de perception ont augmenté de Fr. 2'193.80 par rapport au budget.

**Intérêts et frais bancaires :** Il s'agit des intérêts hypothécaires et des frais bancaires, c'est la première année depuis longtemps que la paroisse bénéficie d'intérêts sur ses comptes bancaires, cela n'avait donc pas été budgétisé, intérêts en notre faveur de Fr. 11'556.03.

**Entretien cure, jardins et places :** Les frais d'entretien de la cure sont en lien avec le budget, légère diminution de Fr. 5'573.50, l'aménagement des jardins et places n'a pas encore été réalisé, en attente d'une décision de la commune, cela risque de durer encore un certain temps étant donné les transformations prévues à la banque Raiffeisen.

**Amortissement et attributions :** Il a été procédé aux amortissements comptables et réglementaires, soit Fr. 80'900.

#### **Déficit 134'829.38 pour le compte de fonctionnement 2023.**

En ce qui concerne **les investissements 2023**, un montant de Fr. 64'400.40 a été dépensé pour le crédit d'étude de l'avant-projet de la cure contre Fr. 180'000 au budget. Il s'agit de frais d'architecte et de mise à l'enquête essentiellement, ce montant a été porté à l'actif en augmentation de la valeur de la cure.

L'assemblée n'émettant aucune question, le responsable des finances passe au bilan arrêté au 31.12.2023.

**Actifs mobilisés :** Ils sont composés des différentes caisses, des comptes bancaires, etc., soit un total de l'actif mobilisé de Fr. 2'204'446.49.

**Actifs immobilisés :** Le centre communautaire pour Fr. 2'111'000, la cure pour Fr. 367'591.55, l'église et la chapelle mortuaire pour Fr. 554'000, la chapelle St Sébastien, les forêts, le mobilier et les machines et l'orgue Fr. 1 chacun, soit un total de l'actif immobilisé de Fr. 3'032'596.55.

**Total des actifs : Fr. 5'237'043.04** soit une diminution de Fr. 158'757.73 par rapport à 2022.

Le compte bancaire « Osons l'Accueil » est hors bilan comptable de la paroisse.

**Passifs :** Il s'agit d'engagement envers des tiers pour Fr. 3'746.15, de dépôts de clés et garantie de location pour Fr. 3'750, de l'hypothèque à la Raiffeisen en relation avec la construction pour Fr. 1'020'000 (amortissement annuel de Fr. 36'000), des passifs transitoires pour Fr. 23'092.10, un fonds de réserve constitué dans le passé pour un total de Fr. 1'062'408.15 (une partie de ces réserves sera dissoute à la fin des travaux de rénovation de la cure), y figure également les comptes pertes et profits reportés pour Fr. 3'124'046.64, il s'agit de l'accumulation des résultats de tous les exercices comptables antérieurs, ainsi que le résultat de l'exercice de Fr. -134'829.38.

**Total des passifs : Fr. 5'237'043.04.** Il en ressort que la situation financière est saine.

Vu que l'assemblée n'a pas d'autres remarques, le président passe la parole à la commission financière.

**Rapport de la commission financière :**

Ce rapport nous est présenté par son président, M. Jean-Marie Helbling.

La vérification des comptes a eu lieu le 27 mars 2024 au centre communautaire ; une séance informative à mi-année a eu lieu le 7 novembre 2023. Il a été procédé dans un premier temps au contrôle du bénéfice curial. Des informations ont été données au sujet des comptes de l'unité pastorale Sainte-Claire. Ensuite, des explications détaillées ont été fournies sur les postes montrant des différences entre le budget et les comptes. Des réponses précises et claires ont été fournies par les responsables, M. J.-F. Emmenegger et Mme A. Schafer à toutes les questions posées. Il est également signalé que la paroisse a été contrôlée par l'AVS pour les années 2019 à 2022, il a été constaté que les salaires de toutes les personnes soumises à l'AVS ont été déclarés correctement. Il a été procédé à un pointage du bilan par sondage. La conformité des écritures avec les pièces comptables disponibles a été constatée. Les factures vérifiées ainsi que les ordres bancaires portent bien les signatures requises des responsables. Les documents fournis par le conseil de paroisse ont convaincu. Les comptes sont bien tenus. Les comptes affichent une perte de 134'829.38, cette dernière doit être portée en déduction des fonds propres de la paroisse, ce résultat tient compte des amortissements pour un montant de Fr. 80'900. Concernant les investissements, Fr. 64'400.40 ont déjà été dépensés dans le cadre du projet de rénovation de la cure.

En conclusion de son rapport, la commission financière propose à l'assemblée paroissiale d'approuver les comptes 2023 et de donner décharge aux organes responsables en les remerciant pour le travail accompli.

Le président remercie la commission financière. Aucune remarque n'est émise par l'assemblée.

***Le président soumet au vote à main levée l'approbation des comptes de l'année 2023. Ils sont acceptés à l'unanimité.***

**5. BUDGETS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENTS 2024 : Présentation, rapport de la commission financière et approbation**

Ils nous sont également présentés par M. Jean-François Emmenegger, responsable des finances.

**Budget de fonctionnement :**

Le budget de fonctionnement révèle pour cette année encore un dépassement de Fr. 243'237.

**Administration :** Augmentation de charges nettes au budget de Fr. 16'021.50 par rapport aux comptes 2023 car des dépenses informatiques nécessaires ont été remises au budget.

**Maisons paroissiales :** Diminution de charges nettes au budget de Fr. 2'572.55 par rapport aux comptes 2023 suite à une baisse du personnel.

**Cultes et célébrations :** Augmentation des charges nettes au budget de Fr. 9'795.40 par rapport aux comptes 2023, augmentation des frais de cérémonie.

**Ministère pastoral et évangélisation :** Le budget prévoit une baisse de Fr. 10'035.70 par rapport aux comptes 2023, plusieurs variations amènent à cette diminution de l'ordre de 1% sur un total de charges d'env. Fr. 1'000'000.

**Eglise et lieux de cultes :** Augmentation des charges nettes au budget de Fr. 32'472.04 par rapport aux comptes 2023, car les frais d'entretien qui n'ont pas été réalisés ont été remis au budget.

**Finances et impôts** : Estimation prudente avec une diminution des entrées nettes d'impôts au budget de Fr. 57'603 par rapport aux comptes 2023.

**Intérêts et frais bancaires** : Il s'agit des intérêts hypothécaires et des frais bancaires, étant donné que Fr. 880'000 des liquidités seront investis dans la rénovation de la cure, le budget prévoit seulement Fr. 6'000 d'intérêts positifs pour 2024.

**Entretien cure, jardins et places** : Le budget est conforme aux comptes 2023, l'aménagement des jardins et places a été remis au budget.

**Amortissement et attributions** : Il s'agit des amortissements comptables et réglementaires.

**Budget d'investissements :**

Lors de l'assemblée extraordinaire du 6 février 2024, la rénovation de la cure a été acceptée pour un montant de Fr. 2'200'000 (crédit hypothécaire de Fr. 1'320'000 et utilisation des fonds propres de Fr. 880'000)

**Rapport de la commission financière :**

Ce rapport nous est présenté par son président, M. Jean-Marie Helbling.

Le contrôle des budgets de fonctionnement et d'investissement ont été également fait le 27 mars 2024 pour l'année 2024, les explications ont été fournies en parallèle aux comptes 2023, en particulier pour les comptes subissant des changements marqués. Le souci du déséquilibre financier à court terme et des projections de réduction de recettes fiscales envisagées à plus long terme n'est pas augmenté pour le budget 2024 par rapport au budget 2023 mais reste important.

Le budget de fonctionnement prévoit une perte de Fr. 243'237, le montant des charges étant de Fr. 1'969'037 et celui des produits de Fr. 1'725'800. La commission financière émet un préavis favorable à l'attention de l'assemblée paroissiale pour l'acceptation du budget de fonctionnement 2024.

Le budget d'investissement 2024, il est rappelé le montant de Fr. 2'200'000 voté à l'assemblée extraordinaire du 6 février 2024 pour la rénovation de la cure.

***Le président soumet au vote à main levée l'approbation du budget de fonctionnement et d'investissement 2024, il est accepté tel que présenté à l'unanimité (1 abstention).***

Le président apporte un complément d'information au sujet de la situation financière. En effet, il a été constaté qu'à partir de l'année 2021, il y a eu un revirement de situation : auparavant, la paroisse faisait des bénéfices et pouvait même constituer des réserves qui ont amené les liquidités dont elle dispose aujourd'hui ; depuis 2021, les sorties d'église, la démographie et le manque de jeunes paroissiens font que les entrées diminuent. L'adaptation des dépenses à cette nouvelle situation n'est pas encore réalisée. Pourtant, depuis 4 ans, le conseil travaille à une planification financière. Les 5 paroisses de l'UP sont touchées par cette problématique et se sont concertées, une commission financière composée des 5 conseillers paroissiaux responsables des finances a été créée, elle se charge d'identifier les causes principales de ce phénomène qui nous touche depuis quelques années, il évoque 3 points principaux démontrant l'ampleur du phénomène, à savoir que les entrées fiscales stagnent, les frais en relation avec la participation à la CEC et EP augmentent, la paroisse de Marly participe à hauteur de 50% de ces montants. Le conseil de gestion de l'UP est intervenu auprès de la CEC dans un but d'ouvrir le dialogue, le curé modérateur est informé de ces démarches ; une planification de personnel doit intervenir ces prochaines années, ceci sera possible notamment suite à des départs en retraite et suppose une réorganisation des postes de travail, une tâche difficile pour l'UP, ainsi que pour l'équipe pastorale. Néanmoins, ces problèmes sont abordés en toute sérénité et avec calme et une solution sera trouvée ensemble.

## 6. REGLEMENT DE L'UTILISATION DE LA CHAPELLE MORTUAIRE SAINTS PIERRE-ET-PAUL

Ce point est présenté par C. Clément, il donne un résumé des événements qui ont amené à revoir le règlement en vigueur, à savoir que les documents actuels datent de 2003 et ne sont plus à jour. Un contact a été pris avec la commune de Marly et une séance organisée en présence de Maurice Horner et Martin Renevey, un nouveau règlement d'utilisation a ensuite été élaboré par la paroisse, la convention entre la paroisse et la commune sera ensuite mise à jour avec la commission du cimetière.

Ce soir sont présentées les modifications du règlement d'utilisation de la chapelle mortuaire, à savoir que la paroisse est propriétaire de la chapelle, la commune est propriétaire du cimetière, il s'agit là d'une situation exceptionnelle. Les principales modifications sont présentées au beamer, surlignées en jaune, il s'agit de référence à diverses lois en vigueur.

La discussion est ouverte, plusieurs éléments sont avancés et les arguments étant entendus par le conseil de paroisse, il est convenu de reporter cette décision.

Le président soumet au vote de considérer ce point comme une information et de reporter la décision à la prochaine assemblée, cette proposition est acceptée, avec une voix contre et une abstention.

Une idée émerge de vendre la chapelle mortuaire aux communes, les représentants de la commune étant présents, ils entendent cette proposition. Il est relevé que dans cette hypothèse une nouvelle convention devrait être établie afin de déterminer le fonctionnement.

## 7. DIVERS

Père Augustin informe que cette année, les célébrations de la Fête-Dieu auront lieu le jeudi, la fête d'ouverture de l'année pastorale est agendée au 15 septembre 2024, les informations suivront, il rappelle également que les Spiritains organisent leur fête patronale le lundi de Pentecôte, la messe aura lieu à l'église à 10h30 et sera suivie d'un repas, chaque paroissien y est chaleureusement convié.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la partie officielle de cette assemblée paroissiale 2023 à 20h30.

Un apéritif, préparé par Joumana Al Semaani, auquel tous les paroissiens sont cordialement invités, est ensuite servi.

Marly, le 15 juillet 2024

Pour le PV :

La secrétaire : 

Le président :



La vice-présidente :



